VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 6 Octobre 2026

N° 2026/102

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-2,

Vu l'organisation de travaux de réparation de compteur par NOREADE au 19 rue de la Paix,

Vu le danger présenté par la circulation et le stationnement des véhicules dans cette rue,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de circuler et de stationner.

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera restreinte et le stationnement interdit au niveau du 19 rue de la Paix à compter du 7 Octobre 2026, et ce, jusque la fin des travaux.
-
- Article 2 : Le service technique aura la charge de poser les différents panneaux.

- Artiche 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

  - Au Commissariat d'Aniche,
  - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
  - Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
  - Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
  - Monsieur le responsable de EVEOLE.
  - Monsieur le responsable de NOREADE de Pecquencourt

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Olivier BAELUS,

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT
TEL. : 03.27.92.43.30
secretariat@auberchicourt.fr